



Date de dépôt : 15 août 2023

Rapport
de la commission des transports chargée d'étudier la pétition :
Non au parking payant pour les deux-roues motorisés !

Rapport de Fabienne Monbaron (page 3)

Pétition (2149-A)

Non au parking payant pour les deux-roues motorisés !

Sauvons nos places de parking deux-roues !

Empêchons une énième attaque contre un moyen de déplacement qui représente une solution et non un problème !

Depuis fin 2021, la tolérance de parage des deux-roues motorisés (2RM) sur les trottoirs a été supprimée.

Malgré une campagne de sensibilisation qui précisait que les places 2RM resteraient gratuites, **l'Etat a la volonté sournoise de rendre ces places payantes.**

En effet, dans le Plan d'actions du stationnement 2020-2025, approuvé par le Conseil d'Etat le 29 juin 2022 et mis en consultation jusqu'au 21 septembre 2022, il est précisé à l'action 12 : « Examiner la pertinence de limiter la durée de stationnement des 2RM sur voirie ainsi que la tarification des places ». **Ne soyons pas dupes, en rendant les places de parking 2RM payantes, la volonté cachée est bien d'opprimer ce moyen de transport.** Ce document est consultable sur le site de l'Etat*.

Il est incompréhensible que l'Etat s'acharne sur les 2RM, au vu de leur apport en termes de fluidité du trafic, de leur taux d'occupation minimum de 50%, de leur occupation au sol d'à peine 1/5 de celle d'une voiture et, de plus, de sa future électrification (on estime que, dans 10 ans, au minimum 50% du parc sera électrique).

L'Etat devrait conserver le stationnement gratuit pour les 2RM, plutôt que de brimer ce moyen de transport qui répond bien aux usages et à la topologie de notre canton.

N.B. 1 signature¹
M. Yves Menoud
Chemin des Troènes 9
1213 Petit-Lancy

* <https://www.ge.ch/document/plan-actions-du-stationnement-2020-2025>

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 3300 signatures électroniques.

Rapport de Fabienne Monbaron

La commission des transports s'est réunie à trois reprises pour étudier la pétition 2149. Les séances ont été présidées par M. Thomas Wenger. Ont assisté à tout ou partie des travaux : MM. Nicolas Fournier, secrétaire général adjoint (DI), et David Favre, directeur général (OCT-DI). Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Lara Tomacelli, qu'elle en soit ici remerciée.

Audition de M. Yves Menoud, pétitionnaire

M. Menoud informe que cette pétition a été déclenchée par le document du Conseil d'Etat mis en consultation, notamment l'action numéro 12 sur la durée des stationnements et la tarification des places. Il ajoute que l'interdiction de stationnement sur les trottoirs a été instaurée en 2021 pour les deux-roues motorisés et il pense qu'il serait bon qu'il en aille de même de l'ensemble des véhicules. Il rappelle alors que de nombreuses personnes viennent en ville en deux-roues, notamment pour des raisons financières. Il ajoute que la plupart des parkings ne prévoient pas de places pour les deux-roues motorisés et il pense qu'il est nécessaire de prendre en compte cette réalité, ce d'autant plus que le parc va évoluer au cours des dix prochaines années avec de plus en plus de véhicules électriques. Il ne comprend pas l'acharnement sur ce mode de transport qui crée de la fluidité contrairement aux voitures. Il indique que cette pétition a pour but de rappeler au Grand Conseil de rester vigilant à ces différents points. Il précise encore avoir réuni ces 3000 signatures en cinq semaines, ce qui lui semble éloquent.

Discussion et questions des députés

Un député S demande si les deux-roues motorisés représentent également un problème selon les pétitionnaires. Il demande si une différence peut être faite avec le vélo électrique. M. Menoud répond que les deux-roues motorisés permettent de fluidifier le trafic puisqu'ils prennent moins de place que les voitures. Il ajoute que les motos peuvent créer du bruit, ce qui est vrai pour l'ensemble des véhicules.

Le député S remarque que le vélo électrique représente un meilleur choix sous l'angle environnemental et sous l'angle du bruit. M. Menoud répond que le vélo électrique est une solution, mais que ce n'est pas la seule. Il rappelle que 100 000 personnes viennent travailler à Genève depuis le canton de Vaud et la France voisine et que tout le monde ne peut pas venir à vélo ou en train. Il pense qu'il ne faut pas stigmatiser les deux-roues motorisés dont le parc va

encore évoluer. Il ajoute que la police devrait faire son travail pour les véhicules trop bruyants.

Un député PLR déclare que l'espace public est à tout le monde. Il mentionne qu'une voiture qui se parque paie l'utilisation de son espace et il observe que la disparition de cette place implique une perte de rentrée financière. Il ajoute que l'on peut développer ce principe en réfléchissant aux vélos qui devraient également payer leur utilisation de l'espace public. Il remarque qu'il est également possible de réfléchir à un autre paradigme en augmentant le nombre de places des deux-roues, quels qu'ils soient.

M. Menoud répond que les deux-roues motorisés paient déjà des taxes. Il ajoute être en faveur de l'égalité de traitement. Il pense, cela étant, que la police devrait faire respecter les normes et la loi tant pour les vélos que pour les deux-roues motorisés.

Une députée LC demande si le Conseil d'Etat propose ces mesures du fait de l'occupation de l'espace. M. Menoud répond que le document du Conseil d'Etat fait 60 pages et qu'il en comprend que le but est de diminuer le trafic en ville. Il ajoute que c'est effectivement l'utilisation du domaine public dont il est question avec les mesures concernant les deux-roues motorisés.

La députée LC pense donc que l'espace public devrait être payant pour tous, qu'il s'agisse de vélos, de motos ou de voitures.

Une députée PLR relève qu'il y a 60 000 immatriculations de deux-roues motorisés et elle demande si M. Menoud sait combien il y a de places disponibles pour eux à Genève. M. Menoud estime qu'il y a 25 000 places dont environ 1000 payantes dans certains parkings, mais que tous n'ont pas été conçus pour abriter des deux-roues motorisés.

Un député UDC demande selon quelles statistiques il est possible de prétendre que le parc motorisé sera complètement changé dans dix ans. M. Menoud répond que les deux-roues électriques existent déjà, notamment au Japon. Il rappelle que les deux-roues motorisés se renouvellent tous les cinq ans.

Le député UDC en prend note, mais il se demande si le prix de ces véhicules ne pourrait pas être un frein. M. Menoud répond que les modèles chinois se montent à 3000 francs. Il ne croit pas que les petites cylindrées coûteront plus cher.

Un député S rappelle qu'il y a une logique dans les politiques publiques développées, notamment la promotion des moyens de déplacement doux. Il mentionne que privilégier le vélo s'inscrit dans cette logique qui semble souhaitable pour la collectivité. Il regrette également qu'il n'y ait pas assez d'arceaux pour les vélos. Il demande ce qui a été fait pour récupérer des places

de stationnement pour les voitures pour en faire des places de stationnement pour les motos. Il craint qu'à terme, il ne soit plus possible de se déplacer à Genève si rien n'est fait.

M. Menoud répond qu'il ne faut pas opposer les gens et les modes de déplacement. Il ajoute être confronté tous les jours à des cyclistes en tant que piéton. Il remarque que les vélos impliquent également une pollution, puisque les pneus et l'acier sont produits. Il pense qu'il est nécessaire de réfléchir de manière harmonieuse et complémentaire.

Une députée Ve demande quel est le lien entre l'étude sur la pertinence d'une tarification éventuelle et une oppression organisée. M. Menoud répond que ce texte de proposition mis en consultation laisse entendre une inévitable oppression.

Discussion interne

Diverses propositions d'auditions sont formulées : M. Dal Busco, conseiller d'Etat chargé de la mobilité, le TCS, l'association Generations2Motards qui est le plus grand représentant d'usagers de deux-roues, M. Christian Lüscher, conseiller national, l'association Rue de l'Avenir et la Fondation des parkings.

Seule l'audition de Generations2Motards est acceptée par :

Oui : 8 (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC)

Non : 7 (1 PLR, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)

Abstentions : –

Audition de MM. Aristos Marcou, président, et Thierry Derobert, secrétaire-trésorier, Generation2Motards

M. Marcou explique qu'ils ont pris connaissance de cette pétition et qu'ils y sont favorables. En effet, elle répond parfaitement à la problématique du plan mobilité 2030 qui souhaite rendre payantes les places de parking pour deux-roues motorisés.

M. Derobert constate que les places de parking pour les deux-roues motorisés sont de plus en plus limitées. Il énonce les chiffres sortis en 2022 : 215 000 véhicules quatre-roues et 60 000 véhicules deux-roues motorisés. Il explique que les PLQ prévoient rarement ou en nombre insuffisant des places de parking pour les deux-roues motorisés. De ce fait, ces conducteurs sont obligés de garer leurs véhicules sur la voie publique. Il ajoute aussi que de nombreuses professions nécessitent de se rendre sur les lieux de travail à des

horaires auxquels il n'y a pas de possibilité d'emprunter les transports publics. Il constate que depuis une vingtaine d'années, le nombre de voitures a diminué (-10%), il imagine que ce report s'est fait sur les deux-roues motorisés.

Enfin, il indique que, sur le canton, il y a 35 000 places de parking pour les voitures et 20 000 pour les deux-roues motorisés. Sur ces 35 000, seulement 5000 sont payantes pour les voitures. Pourtant, le département voudrait rendre toutes les places des deux-roues motorisés payantes, soit 20 000. Il trouve dommage que les deux-roues motorisés soient pénalisés alors qu'ils sont plus compétitifs : ils consomment moins et prennent moins de place sur la route. Pour toutes ces raisons, leur association ne peut qu'approuver cette pétition.

M. Marcou ajoute que, sur 1900 membres, 1200 sont genevois. Il explique que, pendant de nombreuses années, beaucoup de leurs membres sont passés de la voiture au deux-roues motorisé. Une grande partie de leurs membres sont à la fois cyclistes et motards. En revanche, ils constatent en 2023, à la suite d'un sondage, que 4% de leurs membres sont repassés de la moto à la voiture. Il pense que ce phénomène va s'amplifier, car il est devenu plus simple de se parquer en ville avec une voiture qu'avec une moto. Par exemple, en venant à cette audition, il a fait le choix de venir en voiture, car il savait qu'il serait difficile de trouver une place. Il a d'ailleurs observé les places aux alentours et il n'y en avait aucune de libre sur le domaine public dans le secteur pour les deux-roues motorisés et seulement trois dans le parking Saint-Antoine alors qu'il n'a pas eu de difficulté à trouver une place pour sa voiture. Il trouve ce constat inquiétant et rappelle qu'une voiture est plus polluante qu'une moto.

Discussion et questions des députés

A la question d'un député MCG de savoir si l'association a été approchée par l'auteur de la pétition ou a participé à la pétition, M. Marcou explique que, lorsqu'ils ont appris l'existence d'une pétition, celle-ci avait déjà été déposée au Grand Conseil.

Le député MCG demande si l'encombrement de la circulation explique pourquoi les gens passent aux deux-roues motorisés.

M. Marcou explique qu'ils ont au sein de leur association, chaque année, environ 200 personnes qui les rejoignent pour passer aux deux-roues motorisés. Il pense que cela découle du fait que les deux-roues motorisés font gagner du temps de trajet sur les déplacements. Il précise que les chiffres sont élevés chez eux, car ils proposent un accompagnement aux personnes désireuses de passer leur permis.

Une députée S demande si les conditions d'adhésion à l'association sont d'être propriétaire d'une moto au sens strict, ou si un scooter est suffisant.

M. Marcou répond qu'il faut être propriétaire d'une moto, mais beaucoup de leurs membres ont aussi un scooter à côté.

Une députée S se demande si les deux-roues motorisés ont tendance à stationner en ville pour une longue durée ou plutôt à stationner une ou deux heures et repartir.

M. Marcou explique qu'il n'est pas possible de comparer l'usage d'une voiture à celui d'une moto. Les villes ont été conçues pour les voitures et non pour les deux-roues (qu'ils soient motorisés ou non). Il précise que, sur le domaine privé, les places destinées aux deux-roues ne sont en général pas différenciées entre les deux-roues motorisés ou non. De plus, elles sont souvent très minoritaires. C'est pourquoi l'utilisateur d'un deux-roues motorisé est obligé de se garer soit sur les places publiques, et donc en longue durée, soit il doit louer une place de voiture pour y stationner son deux-roues motorisé. Il relève que 54% de leurs membres n'ont pas de place privée pour la nuit et que, sur les 46% qui restent, plus de 80% louent un box voiture et y mettent leur moto. Il pense que rendre les places sur la voie publique payantes serait terrible, car les usagers de deux-roues motorisés ne pourraient tout simplement plus en disposer.

M. Derobert ajoute que, pour le centre-ville, une autre problématique se profile. Les places deux-roues motorisés sont suroccupées le jour et peu occupées la nuit, ce qui montre que le transport en deux-roues motorisés est un réel moyen de déplacement pour un bon nombre de citoyens.

Une députée S se demande si l'association confirme les prédictions d'un parc de deux-roues motorisés électrifiés à 60% d'ici dix ans.

M. Derobert ne peut ni corroborer ni dire le contraire. Il espère que ce sera le cas. Cependant, il relève que l'électrification des motos n'est pas encore au point, contrairement à celle des scooters. Il rappelle aussi que l'électrification dépend d'une place de stationnement personnelle pour recharger son véhicule. Les places de deux-roues motorisés privées étant rares, il sera difficile de le faire.

M. Marcou pense que la très grande majorité des personnes qui utilisent les deux-roues motorisés, car ils leur font gagner du temps, passeront à l'électrique. En effet, les scooters électriques sont très agréables à conduire et sont économiquement intéressants. Toutefois, pour les longs voyages et la circulation extra-urbaine, l'utilisation d'un deux-roues motorisé électrique devient compliquée, car son autonomie est limitée et le temps de charge est très long.

Une députée S demande ce que pense l'association de la création de places deux-roues motorisés dans des parkings publics en ouvrage.

M. Marcou n'a pas de réponse qui corresponde à un consensus global de ses membres. Cependant, le comité y est favorable. Il rappelle que la Fondation des parkings propose aujourd'hui un abonnement pour deux-roues motorisés à 650 francs/an grâce à leur initiative. Il pense que, dans le cas des parkings de la fondation, cela représente un vrai bénéfice, car il y a un service proposé (vidéosurveillance, places à l'abri) qui justifie le paiement.

M. Derobert explique qu'il est entrepreneur et roule à moto toute la journée. Les parkings en ouvrage sont une bonne alternative, mais ils ne répondent pas à tous les besoins. Dans son cas, lorsqu'il se déplace, il a besoin de pouvoir se garer près de ses clients pour gagner du temps et les parkings en ouvrage sont souvent loin. Il donne l'exemple de beaucoup d'indépendants (notamment des peintres) qui ont troqué leur véhicule d'entreprise pour un scooter. Celui qui se déplace d'un point A à un point B à horaire fixe peut se déplacer en transports publics. En revanche, celui qui a besoin de se déplacer à des horaires de tout ordre ne peut le faire.

Une députée PLR observe que le département avait établi une consultation sur un règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés. Elle relève que la réalisation du nombre de places pour 100 m² variait en fonction des secteurs. Par exemple, pour les voitures sur les zones I à III, le ratio est au maximum de 0,55, tandis que pour les deux-roues motorisés il est de 0,08. Elle demande si l'association a été approchée dans le cadre de cette consultation.

M. Marcou répond que l'association était régulièrement contactée par le DI jusqu'en 2019. La dernière séance à laquelle ils ont été conviés date du 26 septembre 2019. Il indique toujours attendre le PV s'y référant. Depuis, ils n'ont plus aucun contact avec le département.

M. Derobert ajoute que, puisqu'il y a un deux-roues motorisé pour quatre voitures, il manque 0,18 place par 100 m². Les deux-roues motorisés sont donc encore sous-estimés.

M. Marcou explique qu'ils avaient une bonne dynamique avec le département avant leur dernière séance. Toutefois, lors de la séance de septembre 2019, ils avaient soulevé le manque de place pour les deux-roues motorisés, mais il leur avait été indiqué qu'il y avait un meilleur ratio de places pour les deux-roues motorisés que pour les voitures. Il le conçoit, mais il avait déjà attiré l'attention du département sur le fait que, contrairement aux voitures, sur les fonds privés, les deux-roues motorisés n'ont pas de places. Il apprécie que la problématique soit à nouveau relevée.

Un député MCG demande si l'association connaît le leitmotiv du DI, qui est de pacifier la circulation et le stationnement en ville. Il demande ce qu'en pense l'association, puisqu'il comprend que le département a choisi de rendre

les places pour deux-roues motorisés payantes sans jamais en avoir parlé avec les intéressés. Il relève aussi que les places seraient payantes uniquement pour les deux-roues motorisés électriques alors que les vélos-cargos prennent encore plus de place sur la route.

M. Marcou pense, à titre personnel, que si pacifier veut dire discuter avec des gens qui sont d'accord avec eux, le mot « pacifier » est adéquat. En revanche, s'il s'agit de pacifier dans le sens d'atteindre un consensus, cela n'est pas le cas. Au sujet des vélos, il réitère le fait que ses membres pratiquent aussi le vélo. Il est pour que les vélos et vélos-cargos aient des solutions, mais pas au détriment d'autres modes de transport.

M. Derobert relève que, depuis cinq ans, tous les utilisateurs des voiries sont montés les uns contre les autres. Dans la réalité, il pense que chacun est de temps en temps cycliste, de temps en temps piéton, de temps en temps automobiliste et, peut-être, de temps en temps motard. Il pense que beaucoup d'individus sont multimodaux et il aimerait que la politique des transports cesse de monter les divers usagers les uns contre les autres. Ils n'ont pas d'avis politique, car ils sont une association. Il pense que chacun devrait pouvoir utiliser le meilleur moyen de transport qu'il a pour se déplacer selon ce qui est nécessaire.

M. Marcou regrette l'effet pervers que cela engendre. Il prend pour exemple l'encadrement d'événements cyclistes comme le Grand Prix de Lancy, le Cycle Tour ou le Grand Prix de la Montagne qui sont encadrés par Generation2Motards. Il explique que, par le passé, il mettait trois jours à trouver des volontaires. Depuis les vellétés qui opposent cyclistes et motards, il met un mois. Il pense que c'est le résultat de la politique tenue ces dernières années.

Un député PLR rejoint en partie l'opinion des auditionnés. Il a lui-même arrêté d'utiliser sa voiture, car elle ne lui permettait plus de se déplacer aisément. Il a entendu qu'il faudrait 80 000 places en plus des 20 000 existantes pour les deux-roues motorisés afin de résoudre tous les problèmes. Il demande aux auditionnés si ce chiffre leur semble correct. Il se demande si un tel chiffre ne s'explique pas par la venue de pendulaires.

M. Derobert précise qu'ils ont dans leur association des membres venant de partout et aussi de France voisine. Ils n'ont pas étudié ce qui se passait pour les véhicules qui passent la frontière. Il y a beaucoup de quatre-roues qui passent la frontière et sûrement beaucoup de deux-roues motorisés aussi.

Le député PLR demande si le chiffre de 80 000 leur paraît cohérent.

M. Derobert ne peut répondre, car la circulation est variable. Il relève que, si 5000 places de voitures étaient supprimées, il serait possible de créer 25 000 places de deux-roues motorisés.

M. Marcou pense qu'une réponse pourra être donnée le jour où des statistiques comprenant toutes les places privées et publiques disponibles dans le canton seront fournies.

Un député Ve explique que le plan mobilité 2030 souhaite que les places deux-roues motorisés deviennent payantes, car chaque année il y a 5000 habitants de plus. En effet, la taille des trottoirs et la place pour les parkings ne vont pas augmenter. Aussi, il explique que la pacification souhaitée par le Conseil d'Etat s'explique aussi par la volonté de diminuer la dangerosité des deux-roues motorisés. Enfin, il donne l'argument des nuisances sonores que les deux-roues motorisés peuvent provoquer. Il ne comprend pas pourquoi les deux-roues motorisés démarrent avant d'avoir mis leur casque et leurs gants.

M. Marcou rappelle qu'il est prohibé par la loi de faire chauffer un véhicule que ce soit une moto ou une voiture. Il relève cependant que, contrairement à une croyance commune, les moteurs électriques accélèrent plus fort que les moteurs thermiques. Aussi, il indique que la pétition déposée a récolté sur internet 3300 signatures en un mois alors qu'une pétition sur les nuisances liées au bruit en a récolté seulement 650 en deux ans. Il pense, de ce fait, que la problématique du bruit inquiète beaucoup moins la population.

M. Derobert ajoute que beaucoup s'attaquent aux pots installés sur les deux-roues motorisés comme vecteurs de bruit, mais ils oublient les variateurs qui font énormément de bruits sur les scooters. Il explique que les problématiques évoquées par le député Ve sont surtout liées à des problèmes de comportement. C'est pourquoi il estime que la sensibilisation serait en mesure de régler ces problèmes.

Un député LC demande s'il y a déjà des places pour deux-roues motorisés payantes, à part celles en ouvrage.

M. Marcou répond qu'un de ses membres lui a envoyé la photo d'un endroit vers La Praille où cela se pratique déjà. Il précise ne pas s'être rendu sur place pour vérifier.

Un député LC demande si l'association s'oppose totalement à ce que des places en extérieur deviennent payantes. Il demande ce que les auditionnés pensent de la mise en place d'un éventuel macaron et de places macaron.

M. Derobert pense que les deux-roues motorisés sont déjà suffisamment pénalisés pour qu'en plus ils doivent payer pour se garer à l'extérieur.

M. Marcou estime qu'il y a deux types d'utilisateurs de deux-roues motorisés. Il y a celui qui l'utilise parce que cela revient économiquement moins cher et celui qui l'utilise pour le plaisir. Il pense que celui qui l'emploie pour le plaisir reprendra sa voiture et celui qui l'emploie par besoin fera un transfert modal vers les TPG.

Un député LC ne connaissait pas l'existence d'un abonnement au sein de la Fondation des parkings pour les deux-roues motorisés. Il pense que cet abonnement va pleinement dans le sens de la pacification du trafic.

M. Marcou indique que l'abonnement a été mis en place en 2017 et est de leur initiative. Cependant, il ne pense pas que ce type de mesure soit suffisante. Il reste favorable à la présence de places gratuites en extérieur.

Discussion interne

La commission n'est pas favorable à la continuité des auditions par :

Oui :	4 (2 Ve, 2 S)
Non :	9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)
Abstentions :	1 (1 S)

Le président relève que les auditions sont donc terminées.

M. Fournier précise deux informations évoquées par les auditionnés de Generations2Motards. D'une part, ceux-ci avaient indiqué ne pas avoir été consultés par le département dans le cadre de la révision du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP), mais le département avait consulté l'association 2roues Suisse – section Genève qui ne leur a pas répondu. D'autre part, des places de stationnement payantes pour deux-roues sont effectivement présentes du côté du P+R Etoile, mais elles se trouvent sur fond privé. Il s'agit d'un opérateur privé sur lequel le département n'a aucune maîtrise. Il confirme, donc, qu'il n'y a pas encore de taxation pour les deux-roues motorisés effectuée par l'Etat.

Un député MCG indique que les auditionnés précisaient que leur association n'avait pas été consultée par le département, ils ne faisaient pas référence à d'autres associations suisses. Il explique que, lorsque le département était à la charge de M. Barthassat, Generation2Motards était régulièrement consultée, notamment dans des groupes de travail, et que les auditionnés regrettaient que ce ne soit plus le cas, surtout que 1200 membres de leur association sont genevois. Il pense qu'un meilleur travail de collaboration entre les différents utilisateurs de la route apaiserait les tensions et éviterait d'opposer tous les modes de transport.

Prises de position

Un député MCG relève que son groupe soutiendra cette pétition et encourage le département à augmenter la construction de places pour deux-roues motorisés gratuites.

Un député UDC indique que son groupe soutiendra la pétition et son renvoi au Conseil d'Etat.

Un député Ve indique que les Verts ne soutiendront pas cette pétition. La ville de Genève doit aller de l'avant et réaliser son plan mobilité 2030 qui prévoit des places de stationnement payantes pour les deux-roues motorisés.

Une députée PLR relève que rendre les places de stationnement pour deux-roues payantes ne fera pas diminuer le nombre de personnes qui se déplaceront à moto. Si la volonté du département avec son plan mobilité est de diminuer le nombre de motos, ce n'est pas avec cette mesure que cela se produira. Elle constate également que les places pour deux-roues motorisés ne sont pas forcément bien réparties et que ce n'est pas en les rendant payantes que cela libèrera de l'espace. Finalement, elle ne voit pas pourquoi les places payantes devraient se limiter aux deux-roues motorisés alors que les deux-roues mécaniques prennent aussi de la place sur la route. Son groupe soutiendra cette pétition.

Une députée S indique que son groupe rejette cette pétition pour les mêmes raisons que celles évoquées par le député Ve.

Un député LC réitère son incompréhension face au fait que les deux-roues motorisés devraient payer alors que les deux-roues mécaniques non. Son groupe n'est pas pour le paiement des places de stationnement ni pour les uns ni pour les autres. Il soutiendra cette pétition.

Votes

Le président met aux voix le dépôt de la P 2149 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui :	4 (2 Ve, 2 S)
Non :	9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)
Abstentions :	—

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil est refusé.

Le président met aux voix le renvoi de la P 2149 au Conseil d'Etat :

Oui : 9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)

Non : 4 (2 Ve, 2 S)

Abstentions : –

La P 2149 sera renvoyée au Conseil d'Etat.